

Printemps 2016: quatre mois de mobilisation contre la loi travail



DANIEL MAUMOURY

Proletaires de tous les pays, unissez-vous !



Introduction

Pendant plus de quatre mois, le climat politique du pays a été marqué par la mobilisation contre le projet de loi travail. Entre le 9 mars et le 5 juillet 2016, il y a eu douze journées nationales de grève et de manifestations avec un pic de participation le 31 mars; des centaines de manifestations à l'échelle du pays; la mobilisation d'une fraction de la jeunesse; des occupations de places; des blocages; des débrayages dans de très nombreuses entreprises, y compris des petites entreprises; des grèves reconductibles à la SNCF, chez les routiers, les éboueurs ou dans les raffineries. Sous une forme ou une autre, plus d'un million de travailleurs se sont exprimés pour rejeter cette énième attaque gouvernementale.

Au cours des quatre premières années de son mandat, le gouvernement Hollande s'était attaqué à la retraite, avait augmenté les impôts, arrosé le patronat de milliards d'euros d'argent public, généralisé le travail du dimanche, sans que cela ne provoque de réactions collectives. Il y avait eu de multiples réactions ponctuelles, défensives, des ouvriers de PSA mobilisés contre la fermeture d'Aulnay à l'épisode de la chemise déchirée du DRH d'Air France. Mais la mobilisation contre la loi El Khomri a été la première lutte collective de la classe ouvrière contre ce gouvernement pourtant élu avec les voix des classes populaires. Pendant quatre mois, ce sont les travailleurs en lutte qui ont incarné, de



Lors de la manifestation du 9 mars.

fait, l'opposition politique à ce gouvernement. Avec ce mouvement, la classe ouvrière a rompu le silence et relevé la tête.

Des centaines de milliers de travailleurs ont pu affirmer qu'ils refusaient d'être sacrifiés. Ils ont trouvé le soutien et la sympathie de la grande majorité des travailleurs qui, en quelque sorte, luttèrent et exprimaient leur colère par procuration. Cela prouve que l'action collective a un autre impact et une autre résonance que les grèves défensives entreprise par entreprise que l'on connaît depuis des années.

Par sa durée, ce mouvement a entraîné différents secteurs de la classe ouvrière, simultanément ou successivement. Des travailleurs de petites entreprises du privé ou de petites villes ont pu y participer en mai ou même en juin. Des dizaines de milliers de travailleurs, parmi les plus jeunes mais pas seulement, manifestaient pour la première fois de leur vie. Et comme toutes les premières fois, ça marque !

Certes la loi a été passée en force et a été adoptée. Il reste encore à l'appliquer. Dans chaque entreprise, le patronat cherchera à imposer de nouveaux reculs des droits des travailleurs au travers d'accords d'entreprise. Mais, face à eux, les patrons trouveront tous ceux qui se sont mobilisés ces quatre derniers mois et qui, il faut le souhaiter, ont repris confiance dans leur capacité de lutter. Et c'est cela le principal acquis du mouvement contre la loi travail : après des années de passivité, il a représenté une remobilisation pour des dizaines de milliers de militants ouvriers et, au-delà, pour des centaines de milliers de salariés et de jeunes.

Pour faire reculer le patronat et le gouvernement, il faudra un mouvement bien plus profond, bien plus large et bien plus déterminé. Il faudra un mouvement où les travailleurs utiliseront l'arme de la grève massive, englobant des millions de salariés de tous les secteurs de l'économie. Et un mouvement que les travailleurs sauront diriger eux-mêmes à la base, en se fixant des objectifs de lutte communs qui leur permettront d'inverser le rapport de force entre eux et le patronat. Or justement, cette mobilisation a commencé à faire réfléchir des travailleurs à cela. Et l'idée d'imposer les revendications vitales au monde du travail par l'action collective des travailleurs fera son chemin.

La loi El Khomri n'aura été qu'une bataille dans la guerre entre la classe capitaliste et la classe ouvrière. Quelle que soit la personnalité qui gagnera l'élection présidentielle de l'an prochain, elle formera un gouvernement de combat au service du grand patronat contre les travailleurs. Si ces derniers ne veulent pas voir leurs conditions d'existence continuer à s'effondrer, ils devront se défendre.

8 septembre 2016

Une attaque programmée et annoncée

La loi dite El Khomri, dévoilée par la presse le 17 février 2016, est loin d'être la première attaque contre les travailleurs depuis l'arrivée de Hollande au pouvoir. Elle était la dernière en date d'une série de lois s'en prenant aux droits des salariés. Cette loi travail généralise la loi dite de « sécurisation de l'emploi » faisant suite à l'Accord national interprofessionnel (ANI) de 2013 qui rend possible l'allongement du temps de travail ou le blocage des salaires sous couvert de la signature d'un « contrat de compétitivité ». Elle prolonge et approfondit les lois Macron puis Rebsamen de 2015 qui assouplissaient, dans un sens défavorable aux travailleurs, les règles relatives au travail du dimanche, aux prérogatives des tribunaux des Prud'hommes, à la médecine du travail, etc.

Bien des travailleurs, dans de nombreuses entreprises, subissent déjà des conditions d'exploitation pires que ce que la loi autorise. Mais pour le patronat, contourner ouvertement la loi n'est pas suffisant ; c'est encore mieux s'il peut faire tomber les barrières légales qui limitent, un peu, l'exploitation et encadrent les licenciements.

La loi travail a été précédée par toute une campagne. En juin 2015, il y a eu le livre de Badinter, ex-ministre de la Justice, caution morale de la gauche,



qui proposait de «*simplifier le Code du travail*» pour le ramener à quelques grands principes, aussi flous que généraux. Il fut suivi, à l'automne, du rapport Combrexelle, haut fonctionnaire du ministère du Travail, ex-directeur du Travail de l'époque Sarkozy, qui proposait de remplacer la loi par des accords d'entreprises pour définir les conditions de travail, les salaires et l'emploi. Le rapport Combrexelle introduisait l'une des effets les plus néfastes de la loi El Khomri : «*l'inversion des normes*», un ensemble de dispositions légales qui permet aux patrons, à l'échelle d'une entreprise, d'appliquer des règles moins protectrices que la loi ou les conventions collectives.

Le gouvernement avançait à visage découvert. Hollande déclarait en octobre 2015 son intention d'«*adapter le travail à la réalité des entreprises*», puis vouloir «*alléger les contraintes qui pèsent sur les entreprises en matière de Code du travail, afin de relancer la compétitivité*».



Ci-dessus : Manuel Valls et Myriam El Khomri annonçant dès novembre 2015 « un Code du travail pour le 21^e siècle ».

Ci-contre : Myriam El Khomri recevant Pierre Gattaz, le président du Medef.



La réaction minimale des confédérations syndicales après leur soutien à Hollande

Les confédérations syndicales n'ont donc pas été prises au dépourvu. Elles avaient eu de longs mois pour préparer l'opinion ouvrière et organiser la riposte aux attaques qui s'annonçaient. Elles n'en firent rien. Pire, elles contribuèrent à obscurcir la conscience des travailleurs.

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, se félicita que le rapport Combrexelle « *reprenne l'analyse de la CFDT* » en envisageant de « *construire des normes au plus près du lieu où les droits vont s'exercer* ». Cette position du syndicat qui allait devenir le porte-parole du gouvernement pour vanter les mérites de la loi travail auprès des travailleurs et qui entérine reculs sur reculs depuis des années au nom du « réformisme » et du « dialogue social », n'est pas une surprise.

Mais du côté de la CGT, jusqu'au 9 mars, les réactions ne furent pas très virulentes. La centrale dénonça « l'inversion des normes » et la possibilité d'accords d'entreprise en soulignant que « *salariés et employeurs ne sont pas à égalité dans l'entreprise* ». Elle s'employa surtout à convaincre le gouvernement qu'il faisait fausse route.

Quand les détails du projet de loi El Khomri ont été rendus publics, les confédérations ont un peu haussé le ton. Mais ce qu'elles reprochaient au gouvernement, c'était de ne pas les avoir consultées. Comme le déplorait Philippe Martinez, secrétaire confédéral de la CGT : « *Nous n'avons vu la ministre que deux heures et avons pris connaissance du texte dans la presse.* » Même la CFDT se sentit obligée de se démarquer de ce projet.

Le 23 février, une déclaration commune de neuf syndicats, dont la CGT et la CFDT mais pas Force ouvrière, indiquait que « *les organisations syndicales ne sont pas satisfaites de ce projet* ». Cette première déclaration n'envisageait pas le moindre appel à la grève. Ce n'est que plusieurs jours plus tard que la CGT, Solidaires, la FSU rejoints par Force ouvrière mais sans la CFDT ni l'UNSA, appelèrent à une journée de grève qu'ils fixèrent... au 31 mars.

Autant dire que les confédérations ne se sont pas précipitées pour organiser la riposte du monde du travail ! Elles tardèrent même à réaliser le travail élémentaire d'analyse de cette loi permettant de transmettre aux syndicats, dans les entreprises, du matériel, des tracts rendant concrets les méfaits du projet de loi. Ces réactions tièdes et tardives choquèrent bien des militants et des travailleurs conscients.

La CGT avait appelé à voter Hollande en 2012 « *pour battre Sarkozy* ». Elle entretenait, encore au début de l'année 2016, l'illusion que le gouvernement « *se trompait* » et qu'il pourrait mener une autre politique. Depuis quatre ans,



Les responsables syndicaux face à Hollande et Ayrault, alors Premier ministre, lors d'une des conférences sociales (ici en 2013) destinées à montrer que le gouvernement pratique le « dialogue social ».

elle n'avait pas préparé les travailleurs à l'idée qu'ils avaient en face d'eux un gouvernement de combat au service du patronat. Si les dirigeants de la CGT n'avaient pas le pouvoir de déclencher la riposte aux attaques portées par Ayrault puis Valls, ils avaient en revanche celui de les dénoncer. Ils avaient celui de se poser en adversaires du gouvernement et d'expliquer à la classe ouvrière que seules ses luttes collectives lui permettraient de se défendre.

En se contentant, durant quatre ans, de donner des conseils à un gouvernement qualifié tout au plus « d'autiste » mais jamais d'ennemi, et surtout en laissant croire que cela suffisait, les dirigeants de la CGT ont fait perdre un temps précieux aux travailleurs. Ils ont contribué à démobiliser leurs propres militants, qui n'étaient pas en ordre de bataille au début du mouvement, contrairement au camp d'en face, le patronat et le gouvernement.

La loi El Khomri cristallise la colère

Pourtant cette loi apparaissait aux yeux de nombreux travailleurs comme une déclaration de guerre. Sans savoir exactement ce que comportait cette loi, ce qu'ils sentaient d'instinct, c'est qu'elle était dirigée contre les travailleurs. En cherchant à imposer ce que Sarkozy lui-même n'avait pas osé tenter, Hollande prenait la mesure de trop.

Devant les tergiversations des directions syndicales, c'est une pétition en

ligne lancée le 19 février par la militante féministe, longtemps membre du Parti socialiste, Caroline de Haas, qui exprima le rejet de cette loi. Cette pétition créa l'événement en recueillant 1,3 million de signatures en quelques jours. Si de nombreux travailleurs signèrent cette pétition, les plus conscients comprenaient qu'il ne suffirait pas de cliquer en ligne, même massivement, pour faire reculer le gouvernement. Pour y parvenir, les travailleurs ne pourraient pas faire l'économie de la grève et devraient peser sur le gouvernement et le patronat en utilisant le fait qu'ils font marcher l'économie. Cela suscita des discussions.

Le premier appel à manifester le 9 mars fut lancé non par les syndicats de salariés mais par ce milieu des frondeurs du PS, du Front de gauche, avec les syndicats étudiants et lycéens dirigés par la même mouvance. Pressée par ses organisations de base, la confédération CGT s'y est finalement ralliée ainsi que FO et SUD.

Les syndicats de la SNCF appelaient à une journée de grève, le même jour, contre la mise en place du « décret-socle », une nouvelle réglementation du travail dans la branche ferroviaire dégradant massivement les conditions de travail des cheminots.

Toutes ces initiatives, prises isolément, par des appareils ou des groupes faisant chacun leurs petits calculs et ayant chacun leurs arrière-pensées, tombaient dans un terrain fertile pour créer une dynamique et faire du 9 mars un succès. Les cortèges présents dans près de 150 villes, mêlant la jeunesse des lycées et des facultés, des travailleurs de la SNCF, des délégations de travailleurs du public et du privé, donnèrent le moral aux participants.

Le mouvement dans la jeunesse

Dans cette première phase de la contestation, médias et gouvernement ont insisté sur la mobilisation au sein de la jeunesse.

Une fraction de la jeunesse scolarisée s'est en effet mobilisée immédiatement. Dans les universités, des militants des syndicats étudiants de l'UNEF ou de Solidaires, des militants politiques de la JC ou de l'UEC, des groupes anarchistes ou d'extrême gauche ont pris l'initiative d'organiser des assemblées générales pour mobiliser les étudiants. À quelques rares exceptions, ces assemblées générales n'ont rassemblé que quelques centaines d'étudiants même s'ils étaient bien plus nombreux à venir aux multiples manifestations du mois de mars.

La mobilisation a démarré simultanément dans un certain nombre de lycées, y compris dans certains lycées professionnels. Outre les manifestations, cette mobilisation a pris la forme des blocages qui ont touché, selon les jours, quelque 200 lycées. Un aspect notable de cette mobilisation lycéenne



Les jeunes dénoncent la précarité sur des pancartes pleines d'inventivité.

est qu'elle a entraîné parfois des très jeunes conscients que l'avenir que leur propose cette société est fait de précarité et de flexibilité. Sans avoir été eux-mêmes confrontés à l'exploitation, les plus mobilisés comprenaient que cette loi était rédigée par et pour le patronat comme l'exprimait une de leurs banderoles demandant la « *séparation du Medef et de l'État* ».

Si les projecteurs étaient braqués sur la mobilisation dans la jeunesse, c'est d'abord parce que, jusqu'au 31 mars, les directions syndicales n'avaient pas vraiment appelé les travailleurs à se mobiliser. Certains d'entre eux espéraient d'ailleurs que la jeunesse fasse reculer le gouvernement sans qu'eux-mêmes aient besoin de se mobiliser. C'était un indicateur de leur détermination. Mais insister sur la mobilisation de la jeunesse était aussi un calcul politique: si celle-ci a souvent un caractère contagieux et incontrôlable que craignent tous les gouvernements, la mobilisation des travailleurs est socialement et politiquement bien plus inquiétante pour le patronat.

À plusieurs reprises, le gouvernement a tenté d'enfoncer un coin entre les jeunes et les salariés, en satisfaisant quelques-unes des revendications avancées par l'UNEF. La manœuvre échoua, car d'une part les organisations de jeunes maintinrent leur appel à lutter contre la loi travail, et d'autre part les salariés vinrent grossir les manifestations.

Le ralliement attendu de la CFDT au gouvernement

Ayant pris la mesure de la contestation, le gouvernement annonça des rencontres avec les directions syndicales. Le 14 mars, Valls recula sur quelques points secondaires. Ce petit jeu convenu permit à la CFDT de trouver la loi travail « acceptable » et même d'y voir « des améliorations sensibles pour les travailleurs ».

À partir de la mi-mars, Laurent Berger se fit le meilleur défenseur de la loi, allant jusqu'à dire que « retirer la loi serait inacceptable », alors même que le retrait pur et simple était l'objectif de toutes les manifestations et des grèves. Quelques semaines plus tard, il affirma carrément : « Ce serait un coup dur pour les salariés car ils perdraient le bénéfice des nouveaux droits reconnus par le texte » (*Le Parisien*, 25 mai). Mais quels droits ? Celui de pouvoir, pour les confédérations syndicales, signer des accords d'entreprise ou de branche inférieurs aux conventions collectives !

Le retournement prévisible de la CFDT, ponctué par quelques cris de Gattaz s'inquiétant des reculs de Valls accusé de « vider la loi de sa substance », permit d'alimenter la campagne médiatique rabâchant que la nouvelle mouture de la loi était désormais « équilibrée ». Alors que les médias avaient jusque-là rendu compte de la mobilisation dans la jeunesse, du succès de la pétition, et donné la parole aux opposants à la loi, ils changèrent radicalement de ton.

Après le succès du 9 mars, les autres confédérations choisirent de reprendre à leur compte l'organisation de la riposte. L'intersyndicale (CGT, FO, Solidaires, FSU, avec l'UNEF, l'UNL et la FIDL) considérant que « les modifications apportées par le gouvernement au projet de loi travail ne changent rien à l'affaire », appela « à se mobiliser par la grève et à participer massivement aux manifestations du 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi ».

La ministre reçoit chaleureusement Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, devenu le meilleur défenseur de la loi travail.



Le succès du 31 mars

En ayant fixé la date lointaine du 31 mars, l'intersyndicale avait donné, de fait, un objectif aux militants. Les travailleurs disposaient d'une nouvelle occasion de montrer leur opposition à cette loi. L'intersyndicale se joignit aux appels des organisations de jeunesse à manifester le 17 puis le 24 mars dans plus d'une centaine de villes. Ces manifestations intermédiaires contribuèrent à la préparation du 31 mars.

Un peu partout les militants syndicaux cherchèrent à mobiliser leurs collègues de travail, organisèrent des diffusions de tracts, des tournées dans les ateliers et les services, etc. Les militants étaient d'autant plus motivés à recommencer ce travail élémentaire qu'ils rencontraient enfin, parmi leurs camarades de travail, autre chose que ce sentiment selon lequel « *on ne peut pas les faire reculer* », fruit des années d'absence de luttes collectives face aux attaques incessantes contre les travailleurs. Pour la première fois depuis l'arrivée de Hollande au pouvoir, une partie du milieu militant avait retrouvé l'envie de réagir.

La journée du 31 mars fut un indéniable succès. Entre 400 000, selon la police, et 1 million de personnes selon les syndicats, dans 260 villes, parfois toutes petites, manifestèrent ce jour-là. Si la jeunesse scolarisée était souvent en tête des cortèges, exprimant avec ses pancartes et ses slogans sa révolte



Dans la manifestation du 31 mars à Lyon.

devant la perspective d'une vie de précarité, l'essentiel des cortèges se composaient de salariés venus du privé comme du public, des grandes entreprises comme de plus petites. Il faut ajouter tous ceux qui débrayèrent quelques heures ou toute la journée, sans forcément venir manifester.

La mobilisation entraîna ce jour-là des travailleurs qui n'avaient ni manifesté ni fait grève depuis longtemps, voire jamais. Ce succès montrait aux participants que le monde du travail existait – contrairement à ce que prétendent les soutiens politiques et journalistiques du patronat – qu'il relevait la tête et ne voulait plus supporter les mensonges de ceux qui se relaient au pouvoir. Après des années de résignation, c'était regonflant.

Le tournant de la direction de la CGT : elle assume la tête de la contestation



Intervention de Philippe Martinez au congrès confédéral de la CGT à Marseille en avril.

Après le 31 mars, après surtout les tergiversations du début, la direction confédérale de la CGT a choisi de prendre la direction du bras de fer avec le gouvernement et elle la garda jusqu'au bout. Cette attitude, qui allait être déterminante pour la suite du mouvement, rompait avec la passivité affichée depuis l'arrivée de Hollande à l'Élysée.

Ce choix fut visible lors du 51^e congrès confédéral de la CGT, réuni à

Marseille du 18 au 22 avril. Ce congrès s'est terminé, outre la réélection de Philippe Martinez au poste de secrétaire général, par un appel à « *poursuivre et amplifier le rapport de force jusqu'au retrait de la loi travail* ». Ce texte invitait les militants à organiser des assemblées générales dans toutes les entreprises pour que « *les salariés décident, sur la base de leurs revendications et dans l'unité, de la grève et de sa reconduction* ».

Le ton combatif de ce congrès a satisfait bien des militants qui en avaient assez de rester l'arme au pied. Lorsque la direction de la CGT a ouvert les vannes, sa base s'y est engouffrée, y compris nombre de ses cadres, même si certains ne se sont pas départis de leur méfiance instinctive à l'égard des travailleurs et de la crainte que le mouvement leur échappe. D'où, selon les villes, les fédérations ou les entreprises, des attitudes souvent ambiguës et contradictoires. D'où aussi une méfiance récurrente vis-à-vis des assemblées générales, vis-à-vis de ce qui pouvait servir de cadre à l'expression autonome des travailleurs en lutte.

La direction de la CGT a fait le choix de ne pas être entraînée dans la débâcle du gouvernement. Cette rupture de la CGT avec Hollande, après l'avoir soutenu depuis 2012, reflète la rupture d'une partie de la gauche réformatrice avec le gouvernement. Le choix de la direction de la CGT a par ailleurs été conforté, tout au long du mouvement, par le choix équivalent de la direction de FO qui est restée, comme Solidaires et la FSU, aux côtés de la CGT. Ces directions syndicales purent d'autant plus aisément faire un tel choix que le mouvement n'était ni assez explosif ni assez puissant pour les déborder.

Quelles qu'en soient les motivations, il est incontestable que le choix de la direction de la CGT, dans ce mouvement, allait dans le sens des intérêts et des attentes des travailleurs. Bien des travailleurs, y compris parmi ceux qui ne se sont pas mobilisés, estiment que la CGT, dans son bras de fer avec le gouvernement, a fait tout ce qu'elle a pu. La CGT a ainsi gagné du crédit auprès de nombre d'entre eux.

Si les militants syndicaux peuvent s'en réjouir, ils doivent aussi faire, en négatif, le bilan des quatre années d'attentisme qui ont précédé ce changement d'attitude. Et ils ne doivent pas entretenir d'illusions sur la nouvelle équipe dirigeante de la confédération : le tournant qu'elle a opéré lors de ce mouvement a été motivé par les considérations d'un appareil qui ne veut pas être entraîné dans le naufrage annoncé de la gauche gouvernementale.

Une tactique efficace avec un calendrier de mobilisation

L'intersyndicale ne fit pas du 31 mars un baroud d'honneur. Avant même cette journée, elle avait évoqué de nouvelles dates, très rapprochées. Ces



Manifestation à Montbard (Côte-d'Or) le 9 avril : la mobilisation a touché aussi les petites villes.

jours de mobilisation passés, elle en programma de nouvelles, et ainsi régulièrement jusqu'au mois de juillet. Le mouvement s'est ainsi structuré avec des manifestations annoncées à l'avance de telle sorte que chacune préparait la suivante.

Cela lui a permis de perdurer et même de s'élargir en faisant qu'à différents moments, de nouveaux contingents de travailleurs ont pu entrer dans l'action. Au fil des journées, le nombre total de manifestants n'allait pas en augmentant, mais la répétition des manifestations montrait que le mouvement se poursuivait. Et il recueillait la sympathie de nombreux travailleurs qui, même n'ayant ni manifesté ni débrayé, venaient aux nouvelles le lendemain auprès des militants et de leurs camarades de travail. D'une journée à l'autre, ce n'était pas forcément les mêmes travailleurs qui débrayaient : certains se retiraient du mouvement, provisoirement ou pas, tandis que de nouveaux le rejoignaient. Après ceux des grandes entreprises, les travailleurs des secteurs de sous-traitance ou des prestataires y participèrent pour la première fois. Des villes moyennes, voire petites, virent le nombre de participants aux manifestations augmenter quand il stagnait dans les grandes villes.

Il aura fallu plusieurs mois de mobilisation pour que certains travailleurs

la rejoignent. Cela montrait la pertinence de proposer, après chaque journée, une nouvelle échéance qui pouvait être saisie par de nouveaux contingents de travailleurs.

L'éphémère Nuit debout

En avril, les projecteurs des médias se sont braqués sur les rassemblements-forums de Nuit debout, place de la République à Paris, bientôt imités dans plusieurs villes de province. Apparue dans la phase ascendante du mouvement, Nuit debout a contribué à l'agitation contre la loi El Khomri comme l'avait fait début mars la pétition en ligne même si le nombre de ses participants – même en additionnant ceux de Paris et des différentes villes – a finalement été très inférieur au nombre de travailleurs qui ont manifesté ou fait grève.

Dénigrés par les responsables du PS et de la droite tout en bénéficiant de la bienveillance des médias, ces rassemblements de manifestants issus « *des classes moyennes intellectuelles plus ou moins précaires* », selon l'expression de l'un des organisateurs, ont pu apparaître un court moment comme des porte-parole de la contestation. Mais cela n'a guère duré.

Exprimant le rejet de toute forme d'organisation politique, avec des formules alambiquées sur la « verticalité du pouvoir » qu'elle opposait à « l'horizontalité de la démocratie », Nuit debout a été incapable de s'adresser aux classes populaires et surtout, elle n'avait aucune perspective à leur proposer.

Certains travailleurs qui, travaillant en équipe, font « Nuit debout » à l'usine depuis des années, l'ont regardée d'emblée avec distance, ne voyant pas ce que ces forums pouvaient apporter au mouvement. D'autres ont marqué de la sympathie pour une initiative voulant rompre avec le ronron politicien. Une



L'une des multiples commissions de Nuit debout sur la place de la République à Paris.

LA CROIX.FR

partie des travailleurs partageaient en effet le rejet de la politique avec les participants à Nuit debout. Mais l'apolitisme, revendiqué par ses initiateurs, naïf pour nombre des participants, ne leur a même pas permis d'être un laboratoire d'idées comme ils le prétendaient ni a fortiori d'attirer une fraction des travailleurs mobilisés, comme certains intellectuels avaient pu le faire, pour le meilleur et pour le pire, en Mai 1968.

Le plus notable dans l'éphémère expérience de Nuit debout, c'est que le démarrage de la grève à la mi-mai dans plusieurs secteurs de la classe ouvrière l'a fait disparaître de la scène. Lorsque la classe ouvrière commence à se mobiliser, grâce à son poids dans l'économie et dans la société, c'est elle qui donne le ton.

Le passage en force avec le recours au 49-3

En ouvrant le débat à l'Assemblée nationale, le 3 mai, le gouvernement tenta de convaincre que le sort de la loi était entre les mains des députés qui pourraient l'amender et qu'il était désormais inutile de manifester. Les députés frondeurs du PS ou ceux du PCF lancèrent une bataille d'amendements.

Depuis quatre ans, les députés, ces prétendus « représentants du peuple », ont voté toutes les lois antiouvrières. Gouvernement et dirigeants du Parti socialiste n'ont jamais eu besoin d'exercer une pression très forte pour les amener à l'obéissance : ils tenaient trop à préserver leur carrière politique et leurs petits privilèges d'élus pour rompre avec leur groupe parlementaire. De son côté, Jean-Luc Mélenchon appelait à la démission de Hollande ou Valls alors qu'il avait appelé les travailleurs à voter pour eux quatre ans auparavant.

Mais cette fois-ci, chantage et pressions risquaient de ne pas suffire pour faire passer la loi. Écartelés entre la colère de leurs électeurs et la menace de ne pas être réinvestis par leur parti, trop de députés socialistes s'apprêtaient à s'abstenir. Après avoir répété que la discussion parlementaire se déroulerait jusqu'au bout, Hollande et Valls firent volte-face : le 10 mai, le conseil des ministres autorisa Manuel Valls à utiliser l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer la loi. Miracle de la Constitution, même quand une loi ne réussit pas à rassembler une majorité de députés, elle peut tout de même être adoptée !

Le recours au 49-3 a indigné ceux des électeurs de milieux populaires qui avaient encore des illusions dans le système électoral. Même ceux qui espéraient encore que leurs intérêts soient défendus par les députés qu'ils avaient élus, ont été obligés d'admettre que le gouvernement était prêt à piétiner ses propres électeurs pour faire passer une loi exigée par le patronat. C'est une leçon de ce mouvement.

Le second souffle : des secteurs se mettent en grève

Le passage en force du gouvernement avec l'utilisation de l'article 49-3 n'a pas mis un terme à la mobilisation. Elle trouva même un second souffle avec le vote de la grève reconductible dans les raffineries ou les transports routiers, à l'initiative des syndicats, essentiellement la CGT.

Au même moment, des actions plus ou moins spectaculaires de distribution de tracts ou de blocages étaient également organisées par les syndicats dans tout le pays. Ainsi, dans la semaine du 16 au 21 mai, une ville comme Le Havre a tourné au ralenti car des routiers, des dockers, des militants syndicaux des grandes entreprises du port et de la zone industrielle et des employés territoriaux ont organisé des points de blocage sur tous les axes desservant la ville et le port. Une partie des blocages a tenu toute la semaine, poussant le patron de la chambre de commerce Seine-Estuaire à réclamer à la télévision l'intervention de la police pour « sauver l'économie havraise » !

Le succès de ces barrages auprès des travailleurs des zones industrielles touchées indiquait le soutien dont bénéficiaient les opposants à la loi. Il en indiquait en même temps les limites : si la plupart des travailleurs acceptaient de bon cœur d'être retardés pour aller au travail, ils n'étaient pas prêts à se mettre eux-mêmes en grève. Partie prenante de la mobilisation, ils faisaient en quelque sorte grève par procuration mais, du coup, ne mettaient pas leur poids dans la mobilisation.



FRANCES

Le blocage à l'entrée de la plate-forme pétrolière Total de Normandie.

L'un des enseignements de ce mouvement, c'est que les blocages de points stratégiques ne suffiront pas pour gagner et que les travailleurs ne pourront pas faire l'économie d'une véritable grève, aussi difficile soit-il de s'y mettre.

C'est aussi dans cette période, après la mi-mai, que l'intersyndicale proposa aux militants d'organiser un peu partout dans le pays un « vote citoyen » pour ou contre la loi El Khomri. Alors qu'une pétition avait dès le début rejeté massivement cette loi, que depuis près de trois mois, des centaines de milliers de manifestants réclamaient son retrait total, une telle initiative était totalement à contre-temps. Elle a même pu apparaître comme une manœuvre des directions syndicales pour arrêter le mouvement. Si ce ne fut pas le cas et si, selon les villes et les régions, ce vote fut plus ou moins organisé, cette initiative donne un aperçu des flottements et des hésitations des dirigeants syndicaux.

La grève des routiers et dans les raffineries

Comme tous les salariés, les conducteurs de poids lourds rejetaient la perspective d'accords d'entreprise à la baisse, qui détruiraient la protection que leur assure la convention collective des transports. Ils contestaient surtout la menace sur les heures supplémentaires qui pourraient n'être plus payées qu'avec une majoration de 10%, contre 25% aujourd'hui. Selon le secrétaire général de la CGT des transports, la baisse du taux des heures supplémentaires aurait représenté, pour un chauffeur faisant 200 heures par mois, 1 300 euros de salaire en moins sur un an. À la mi-mai, ils se mirent en grève, organisant des barrages un peu partout dans le pays.



Lors de la grève des routiers, le 17 mai.

Pour tenter d'enfoncer un coin entre les routiers et les autres catégories de salariés, le ministre des Transports annonça, trois jours plus tard, que la disposition de la loi travail permettant de réduire le paiement des heures supplémentaires de 25 à 10% ne s'appliquerait pas aux salariés de la route. Ce recul obtenu par la grève mit un terme à la grève des routiers, mais pas au mouvement général.

Les travailleurs de six raffineries, sur les huit que compte le pays, votèrent la même semaine la grève reconductible à l'appel des syndicats représentés dans l'intersyndicale. À la raffinerie Total de Feyzin par exemple, la moitié des 600 salariés se mirent en grève. C'étaient surtout des postés et des agents d'exploitation, ce qui entraîna l'arrêt des installations.

Les médias rabâchaient que les grévistes étaient minoritaires, mais quand les ouvriers cessent le travail, la production s'arrête. Aux travailleurs des raffineries se sont joints ceux des dépôts pétroliers, ce qui rendit crédible la menace d'une pénurie de carburant.



Piquet à l'entrée de la raffinerie de Donges (Loire-Atlantique) pendant la grève en mai.

Une campagne haineuse contre les grévistes et la CGT relayée par les médias

Au moment où les routiers et les travailleurs des raffineries se mettaient en grève, bientôt rejoints par les cheminots, le gouvernement lança une campagne virulente, bien relayée par les médias, contre les grévistes « *qui prennent*

en otage les consommateurs, notre industrie, notre économie». Valls fustigea «*la dérive de la CGT*». Il ne se distinguait en rien de Fillon qui dénonçait une CGT «*sortie du cadre démocratique et républicain*». Pour cultiver son personnage d'homme d'ordre, Valls envoya les CRS disperser les barrages devant les dépôts de carburant. Mais la grève dans les raffineries se poursuit. Si les CRS pouvaient évacuer des blocages, ils étaient incapables de faire marcher les installations à la place des travailleurs.

À partir de la mi-mai, les reportages se succédaient sur les «galères» des automobilistes et des usagers des transports. Jean-Michel Apathie, d'Europe 1, tweetait: «*La CGT veut étendre le mouvement aux centrales nucléaires et à l'électricité. Prochaine étape, la guerre civile? L'appel aux armes?*» Franz-Olivier Giesbert, éditorialiste du *Point*, compara carrément la CGT à Daech...

Gattaz, président du Medef, assimila les grévistes à des voyous et même à des terroristes, ajoutant sans rire: «*Pour moi, le signe CGT est égal à chômage*».

Derrière la CGT, c'étaient tous les travailleurs en lutte qui étaient visés. Les opposants à la loi travail, qu'ils aient participé ou pas aux manifestations, ont pu ainsi découvrir que tous ces gens qui n'ont que la «*négociation*» ou le «*dialogue social*» à la bouche, retrouvent immédiatement leurs réflexes normaux, la haine de classe, dès que les travailleurs relèvent la tête et se défendent. Ils ont pu voir comment les médias, propriétés de Dassault, Bouygues, Bolloré et leurs semblables, reprennent en cœur la propagande orchestrée par le pouvoir. Mais ils auront aussi pu vérifier que les mensonges et les campagnes de désinformation glissent sur l'opinion quand les travailleurs sortent de leur passivité.

La charge de Pierre Gattaz contre la CGT : « Ils se comportent comme des voyous »

LE MONDE | 30.05.2016 à 11h10 • Mis à jour le 30.05.2016 à 11h12



Le 30 mai sur le site internet du Monde.



La déclaration haineuse de Franz-Olivier Giesbert.

Par leur mobilisation, ce sont les opposants à la loi qui ont façonné l'opinion publique. Du début à la fin, Hollande, Valls ou El Khomri ont été minoritaires et désavoués par la majorité des travailleurs.

La grève à la SNCF

Au moment où les routiers et les travailleurs des raffineries se mettaient en grève, les cheminots étaient eux aussi appelés à la grève. Mais, à la SNCF, les propositions syndicales étaient désordonnées et hésitantes. Si SUD-rail appelait à une grève reconductible à partir du 18 mai, le secteur fédéral de la CGT, syndicat majoritaire à la SNCF, n'appelait encore les cheminots qu'à des journées de grève isolées.

Les tergiversations de la fédération cheminots CGT

Depuis l'annonce simultanée, en février, du projet de loi travail et du décret-socle, c'est-à-dire une nouvelle convention collective dans le ferroviaire, les cheminots avaient été appelés à pas moins de six journées d'action. La fédération CGT des cheminots s'accrochait à son propre calendrier. Elle n'envisageait la grève reconductible qu'au moment où s'ouvriraient les discussions internes à la SNCF sur le futur accord d'entreprise, c'est-à-dire en juin. Au lieu de faire systématiquement le lien entre le décret-socle et la loi travail, elle parlait de lutter « pour une convention ferroviaire de haut niveau ».

Pour les plus combatifs, il était évident que ces journées dites « carrées », parce qu'espacées dans le temps, ne suffiraient pas pour faire reculer le gouvernement. L'attaque spécifique à la SNCF n'était qu'une déclinaison particulière de la loi El Khomri. Il semblait évident aux plus conscients que les cheminots ne pouvaient combattre les reculs dans leur secteur sans prendre toute leur place dans la lutte contre la loi travail.

Quant à la majorité des travailleurs du pays, elle ne retenait pas les

tergiversations des appareils syndicaux de la SNCF, mais le fait que les cheminots s'opposaient eux aussi à la volonté du gouvernement d'imposer un recul des droits collectifs de tous les travailleurs.

Tout cela décida une minorité de cheminots, dans plusieurs gares parisiennes ainsi que dans quelques secteurs en province, comme à Sotteville près de Rouen, de partir en grève dès le 19 mai. Mais c'est seulement à partir du 1^{er} juin que la fédération CGT de la SNCF, ainsi que les fédérations SUD-Rail et Force ouvrière, décidèrent d'appeler les 150 000 cheminots du pays à partir en grève reconductible.

Malgré la propagande de la direction et des médias cherchant à démontrer que les cheminots n'étaient pas concernés par la loi travail ou que le futur accord d'entreprise serait « équivalent » à l'ancienne réglementation, la grève fut un succès. Les taux de grévistes étaient bien sûr variables d'une région à l'autre et d'une catégorie de cheminots à l'autre. Assez faible dans les milieux maîtrise et cadres, plus forte dans les postes d'exécution, la grève fut particulièrement suivie parmi le personnel roulant, les agents de conduite et les contrôleurs. Du coup, bien peu de trains circulaient : moins de 10% de ceux prévus lors de la première semaine de juin dans les régions les plus engagées. Et quand des trains apparaissaient sur les tableaux d'affichage, en fait c'étaient souvent... des bus.



Une banderole de cheminots à Paris, dénonçant à la fois le décret-socle et la loi travail.

Une grève parfois active

Dans bien des secteurs, les grévistes se sont réunis tous les jours à quelques dizaines, mais parfois à 150 ou 200, à l'échelle d'un atelier ou d'une gare ou à l'échelle de plusieurs services réunis, pour discuter de la grève et de sa reconduction.

Dans de nombreux secteurs, des assemblées interservices se sont tenues, mêlant des grévistes de différentes catégories ou de différents établissements. Dans quelques-unes de ces assemblées, au lieu de la sempiternelle succession d'interventions de dirigeants syndicaux, il y eut de nombreuses interventions de grévistes ayant à cœur de donner leur point de vue et de faire les propositions qui leur semblaient les plus efficaces pour la réussite de la grève.

De multiples formes d'organisation de la grève ont existé, associant syndiqués et non syndiqués, parfois élus dans des comités ou bureaux d'organisation de la grève, comme ce fut le cas dans plusieurs gares parisiennes. Il faut espérer que ces expériences soient des acquis qui serviront de point de départ dans les prochaines batailles.

Que les grévistes puissent contrôler et diriger leur grève, d'en bas et de bout en bout, à travers un véritable comité de grève, est la seule façon pour que s'élève le niveau de conscience des travailleurs qui font alors l'expérience que l'on peut avoir une autre organisation de la grève, une organisation qui permette à la fois le contrôle démocratique de la grève par les grévistes eux-mêmes et amène ces derniers à être partie prenante de toutes les décisions et



L'assemblée de grévistes de la gare de Lyon (à Paris) vote la poursuite de la grève.

de toute l'organisation. Cela passe par la contestation du monopole des responsables syndicaux sur la direction de la grève, ce qui ne fut pas le cas, y compris à la SNCF, où la grève fut de bout en bout dirigée par les syndicats.

Les grandes manœuvres pour arrêter la grève

Le gouvernement et la direction de la SNCF, relayés par les médias, ont fait feu de tout bois pour discréditer et arrêter cette grève. Mais de la traditionnelle accusation contre les grévistes qui « *prennent les usagers en otages* » à celle de mettre en péril l'Euro de football, rien n'y a fait. La grève se poursuivait et restait populaire car elle apparaissait comme partie prenante de la lutte contre la loi travail.

Entre temps, gouvernement et direction de la SNCF ont mis en scène les négociations internes sur l'accord d'entreprise. Le gouvernement a martelé que les cheminots avaient obtenu un bon accord et n'avaient plus de raisons de rester en grève. C'était un mensonge. En effet, si l'accord d'entreprise obtenu ne reprend pas toutes les dispositions très régressives de la convention collective du ferroviaire, il institue une flexibilité accrue. Surtout, il ne constitue en rien une protection, puisqu'un de ses articles prévoit que chaque établissement pourra déroger à l'accord d'entreprise et appliquer la convention collective avec l'appui de syndicats minoritaires.

Cet accord étant dénoncé dans toutes les assemblées, la fédération CGT cheminots a fini par dire qu'elle ne le signerait pas, après avoir fait tenir à ses militants le discours suivant : « *Cet accord n'est pas bon mais, si nous ne le signons pas, nous ne serons pas partie prenante des négociations à venir* ». Comme si remplacer la lutte par les négociations pouvait faire reculer la direction. Le secteur fédéral est allé jusqu'à organiser une consultation interne, avec urnes et bulletins de vote, de tous ses syndiqués, y compris ceux qui n'étaient plus en grève. SUD-rail de son côté, annonça son refus de signer tout en écrivant dans ses tracts : « *L'adhésion aux accords reste possible à tout moment* ».

Ces manœuvres se déroulaient dans un contexte où la grève, si elle restait majoritaire chez les roulants, devenait de plus en plus minoritaire ailleurs. Mais en la prolongeant souvent jusqu'à la journée d'action du 14 juin, bien des cheminots grévistes montrèrent qu'ils se battaient aussi contre la loi El Khomri. Ils montrèrent surtout qu'ils n'étaient pas défaits et que, pour imposer par la suite, dans les faits, les reculs programmés, la direction et l'encadrement devraient vaincre la résistance des cheminots.

Les dirigeants du FN contre la grève

Selon une enquête de l'IFOP parue le 17 juin, 72% des électeurs du FN approuvaient la mobilisation contre la loi travail. Les dirigeants du Front national, eux, ont pris des positions contradictoires.

Florian Philippot et Marine Le Pen, s'adressant à leurs électeurs issus des classes populaires, ont dénoncé la loi El Khomri qui va «précariser le travailleur». Mais ils ont incriminé la «soumission» du gouvernement à l'Union européenne sans jamais dire que cette loi était une exigence du patronat bien français. Interviewée le 20 mai sur Europe 1, Marine Le Pen a déclaré: «En état d'urgence, il ne doit pas y avoir de manifestation.»

Marion Maréchal-Le Pen, qui chasse sur son flanc droit, reprochait à cette loi de ne pas aller assez loin. Elle réclamait «des mesures fortes en faveur des entreprises désireuses de se développer et de recruter» car il faudrait «effacer les multiples entraves à l'embauche et à l'investissement», comme le «carcan des 35 heures». Elle a réclamé plus de répression contre les travailleurs mobilisés: «Que Manuel Valls cesse d'avoir la main qui tremble et assume son autorité en faisant cesser cette stratégie du chaos.» À propos de la CGT, elle a dénoncé «ces syndicalistes, ultimes adeptes d'une lutte des classes périmée», une «minorité» qui «prend le pays en otage».

Les sénateurs FN, David Racheline et Stéphane Ravier, ont déposé des amendements pour «supprimer le compte pénibilité» et exiger la «limitation du monopole syndical». De son côté, Louis Alliot, compagnon de Marine Le Pen, a déclaré: «La grève est un système archaïque.» En utilisant le même langage que la propagande patronale, tous ces dirigeants du FN montrent le vrai visage de leur parti.

Si Marine Le Pen fait patte de velours pour récupérer les voix des classes populaires, la réaction des dirigeants de son parti montre qu'au pouvoir, le FN défendra comme les autres les intérêts des possédants contre les exploités. Cela doit éclairer ceux qui en doutaient encore.



Les cheminots à la manifestation nationale du 14 juin à Paris.

La manifestation nationale du 14 juin à Paris

Le 14 juin, les confédérations syndicales organisèrent une manifestation nationale à Paris. Et elle fut un succès. Même la police a annoncé plus de 80000 manifestants à Paris ce jour-là. Quelque 600 cars avaient été affrétés, y compris de départements aussi éloignés de Paris que les Alpes-de-Haute-Provence, les Landes ou le Finistère. Les régions les plus ouvrières du pays étaient très représentées: 120 cars sont venus par exemple du Nord-Pas-de-Calais; la Seine-Maritime a envoyé quelque 5000 manifestants dont 800 dockers du Havre dans un cortège impressionnant et remarquable.

Tous ceux qui ont participé à la manifestation parisienne ont eu le sentiment d'une réussite. Pour beaucoup, c'était la première manifestation à Paris. Un manifestant a bien résumé son sentiment en disant: «*Participer à une telle manif, ça donne une pêche terrible!*»

Autant dire que les participants ont été éberlués quand ils ont découvert que les médias, reprenant les «*éléments de langage*» du gouvernement, réduisaient cette journée à quelques centaines de casseurs et même à un individu assez stupide pour s'en prendre aux baies vitrées de l'hôpital Necker. Jouant sans vergogne de l'émotion suscitée par l'assassinat le même jour d'un couple de policiers, le ministre de l'Intérieur, Cazeneuve, en direct à la télévision, a osé faire le rapprochement entre la présence du malheureux fils de ces policiers dans un service de Necker et les «*hordes de manifestants*» qui avaient osé s'en prendre aux vitres de cet hôpital parisien.

Ce récit mensonger était une opération politique destinée à cacher le fait qu'une grande majorité de travailleurs étaient toujours résolument opposés à

cette loi. Incapable de convaincre l'opinion publique que cette loi était bonne pour les travailleurs, le gouvernement en était réduit aux invectives et aux calomnies.



DANIEL MAUNOURY

Le cortège des dockers du Havre dans la manifestation nationale du 14 juin à Paris.

Les violences dans les manifestations et leur instrumentalisation

Depuis le début du mouvement, les médias ont insisté sur les affrontements qui se produisaient à l'occasion des manifestations. Une fraction marginale des manifestants, quelques centaines sur des dizaines de milliers, a choisi de s'affronter physiquement à la police. Organisés à part, masqués et équipés, ces casseurs s'en sont pris aux vitrines des banques, des agences d'intérim ou aux panneaux publicitaires. Parmi ces casseurs, se trouvait des militants du type *black bloc*. Sans rapport avec le combat contre la loi travail, ceux-ci prétendent, de façon bien puérile, combattre l'État bourgeois en transformant toutes les manifestations en bataille rangée avec la police.

Dans le passé, les casseurs, provocateurs policiers ou prétendus « autonomes », étaient en général rejetés par les manifestants. Dans le mouvement contre la loi travail, une petite fraction des manifestants, parmi la jeunesse mais pas seulement, s'est au contraire jointe à ces casseurs.

Certains, face à la surdité et au mépris du gouvernement après les semaines de mobilisation, imaginaient que, pour se faire entendre, il fallait casser. Ce sentiment était renforcé par le fait que les médias braquaient les projecteurs sur les casseurs en ne couvrant pratiquement pas les manifestations elles-mêmes.

Une autre raison de ce soutien fut l'attitude de la police elle-même. Dès les premières manifestations, les préfets de police ont choisi de déployer des forces policières bien visibles au contact direct des cortèges.

Les images d'un policier frappant au visage un lycéen de quinze ans déjà maîtrisé ont choqué, en particulier parmi la jeunesse. Elles ne cadraient pas avec l'image, encore fraîche, des manifestants offrant des fleurs à la police après les attentats de 2015 à Paris!

Un peu partout, CRS ou gendarmes mobiles ont fait un usage abondant de gaz lacrymogène, de grenades assourdissantes et de flash-balls. Ils sont venus interpellé des manifestants au milieu des cortèges, fractionnant ces derniers, séparant les étudiants des salariés. Au total, il y a eu plusieurs centaines d'interpellations. Des peines de prison ferme ont commencé à être prononcées contre des manifestants interpellés.

Dans certaines villes, comme à Rennes, les manifestations étaient systématiquement cantonnées à la périphérie, sur des parcours ridiculement courts. Le 30 avril, le ministre de l'Intérieur, Cazeneuve, demandait aux préfets « d'interdire



Interpellation musclée d'une manifestante à Lyon lors d'une manifestation en avril.

Lors de la grève des camionneurs à Minneapolis (USA) en 1934. Face aux agressions physiques de la police, les grévistes se sont organisés pour se défendre.



les parcours qui présentent des risques avérés». Cela jetait de l'huile sur le feu. Lors de ces affrontements, il y eut des blessés, parfois graves comme ce jeune de 20 ans ayant perdu un œil à Rennes suite à un tir de flash-ball ou ce passant qui, à Paris, se retrouva dans le coma après avoir reçu des éclats de grenades de désencerclement.

Finalement, la manœuvre qui consista à tenter de disqualifier tous les manifestants en les faisant passer pour des casseurs fit long feu. Même après la manifestation du 14 juin et les grossiers mensonges de Valls répétant qu'*« il y a eu une attitude ambiguë du service d'ordre de la CGT qui n'assume plus ses responsabilités »*, les opposants à la loi travail, même ceux qui n'étaient pas présents, ont bien vu la manipulation. Même les moins politisés des manifestants étaient bien obligés de se poser des questions devant l'attitude agressive de la police. Les moins déterminés ont renoncé à participer. D'autres ont répondu à ces provocations en recourant eux-mêmes à la violence, voire à la casse.

Face à la brutalité et à la violence policière, les travailleurs doivent évidemment se défendre. Cela commence par organiser leur propre service d'ordre à la fois pour empêcher la police de rentrer dans les cortèges et pour empêcher des casseurs indésirables de se mêler à leurs rangs. Quand les travailleurs commenceront à contester la propriété des capitalistes sur les entreprises et leur dictature sur l'économie, ils se heurteront, sous de multiples formes, à l'appareil répressif de la bourgeoisie. Ils devront alors s'organiser pour se défendre, mais

aussi pour imposer leurs propres décisions.

Mais ce recours à la force physique n'a rien à voir avec la casse. Lors des grandes grèves de 1936, quand les travailleurs occupèrent les usines, ils prirent le plus grand soin à ne rien casser à l'intérieur. En prenant le contrôle de fait des moyens de production, les travailleurs montraient leur force et leur détermination, ce qui a suffi à susciter une immense peur à la bourgeoisie.

La menace d'interdiction de la manifestation du 23 juin

Après le déchaînement de propagande contre les manifestants, contre les syndicats en général et la CGT en particulier, le gouvernement a tenté de forcer les directions syndicales à annuler leur nouvel appel à manifester à Paris, le 23 juin. L'opinion publique prenant cette menace d'interdire une manifestation comme une provocation, le gouvernement a fini par l'autoriser, bien que sur un parcours réduit. C'était un camouflet, petit mais perçu comme tel par les opposants à la loi.

Cette manifestation fut plus symbolique que massive. De même, les nouvelles manifestations organisées le 28 juin, puis encore le 5 juillet, rassemblèrent moins de monde que les précédentes. Mais le simple fait qu'elles aient eu lieu, après quatre mois de mouvement, montrait le refus d'une fraction des travailleurs de céder.

Depuis le début de la mobilisation, Valls a joué les matadors, prêt à recourir au 49-3 avant même que la moindre discussion n'ait démarré, déployant un dispositif policier musclé lors des manifestations puis menaçant de les interdire. Ces postures pleines de morgue et de mépris, dignes d'un Sarkozy mais venues d'un ministre « socialiste », ont été une leçon pour de nombreux travailleurs. Ils ont découvert que ces petits messieurs du PS, les Valls ou les Macron, ne sont pas seulement des faux-amis mais qu'ils ont la même hargne antiouvrière que ceux de la droite ou du FN.

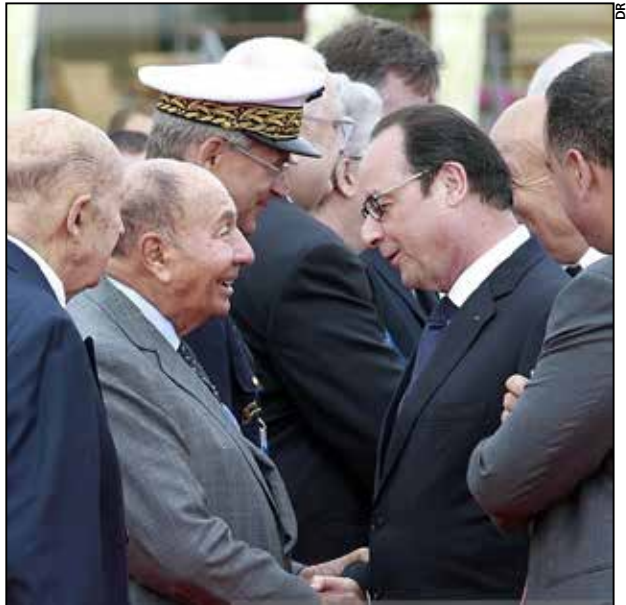
En conclusion

Au bout du compte, malgré les manifestations, malgré les soubresauts provoqués jusqu'au sein de leur propre majorité, Valls et Hollande ont fini par imposer leur loi de force. Les quatre mois de mobilisation n'ont pas été suffisants pour les en empêcher. Le mouvement n'a pas inquiété le patronat au point d'obliger le gouvernement à jeter la loi El Khomri à la poubelle.

Malgré tout, la simple existence de ce mouvement, le premier depuis que Hollande est à l'Élysée, représente un pas en avant dans la prise de conscience de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs. Cette prise de conscience reste embryonnaire pour beaucoup. Mais si des militants ouvriers, dans de nombreuses entreprises, sont capables de retenir ces leçons, cela comptera pour l'avenir.

Pour la première fois depuis longtemps, les travailleurs ont pris part à une action collective de toute la classe ouvrière et pas seulement à un mouvement défensif isolé, usine par usine, comme on en voyait depuis des années.

Pendant quatre mois, l'opposition politique à Hollande, Valls et leur gouvernement a été incarnée par les travailleurs en lutte, certes minoritaires, mais représentatifs et soutenus par leur classe. Si ces militants ouvriers savent s'appuyer sur ce petit regain de combativité pour entraîner les travailleurs autour d'eux, les aider à s'organiser dans le maximum d'entreprises, y compris des petites, cela aidera à reprendre confiance et cela comptera pour l'avenir.



Hollande serrant la main de Serge Dassault. Le premier est un serviteur dévoué du second qui dispose, comme tous les grands bourgeois, de multiples moyens pour défendre les intérêts politiques de sa classe.

La loi El Khomri n'est pas la première mesure antiouvrière prise par ce gouvernement ou ses prédécesseurs et elle ne sera certainement pas la dernière. La mobilisation contre cette loi n'a été qu'une bataille dans la guerre entre la classe capitaliste et la classe ouvrière.

Cette guerre continuera car la crise économique la rend impitoyable. Aggraver l'exploitation, baisser les salaires, affaiblir les capacités de résistance collective ne sont pas des options politiques d'un parti ou d'un autre: ce sont des exigences vitales pour le patronat car celui-ci veut maintenir et augmenter ses profits dans un contexte où le marché a cessé de croître et où la spéculation rapporte bien plus que la production.

Dans cette guerre, les travailleurs ne sont pas toujours confrontés directement au patronat mais le plus souvent à ses serviteurs politiques, appartenant à un parti ou un autre. Pour autant, tout au long du bras de fer, depuis la rédaction de la loi jusqu'à son adoption par recours au 49-3, en passant par les diverses manifestations, les grands patrons ont cherché à mesurer le rapport de force et tenté de peser sur celui-ci. Ce n'est pas par hasard si, de PSA à Sanofi, ils ont tenté d'imposer des plans de compétitivité au moment même où le gouvernement modifiait le Code du travail. Les patrons ont un sens de classe aigu et par les multiples canaux à leur disposition, les partis qui les servent, leurs relations directes au sein de l'appareil d'État, les médias qu'ils contrôlent ou le pouvoir de leurs capitaux, ils interviennent politiquement.

Au cours de ce mouvement, des dizaines de milliers de travailleurs ont pu vérifier que le Parti socialiste était un adversaire aussi haineux que la droite. C'est une prise de conscience importante. Mais si, en 2017, ces travailleurs se tournent vers un Mélenchon qui n'a d'autres ambitions que de remplacer Hollande à la tête du même appareil d'État et qui fait diversion en rendant l'Europe ou l'Allemagne responsables des problèmes des travailleurs, s'ils se réfugient dans l'abstention par écœurement face à tous les politiciens, ou, pire encore, s'ils votent Le Pen sous prétexte « qu'on ne l'a jamais essayée », ce sera un retour en arrière.

Quelles que soient la personnalité et la majorité qui sortiront des urnes en 2017, il s'agira d'adversaires haineux au service du patronat que les travailleurs devront combattre. Pour ne pas être condamnés à subir leurs attaques, les travailleurs doivent constituer un courant politique qui fera entendre leurs intérêts sur les questions économiques, sociales, intérieures comme internationales.

Face à une bourgeoisie qui cherche à faire passer ses intérêts égoïstes de classe pour l'intérêt général, qui prétend que toute la société se portera mieux si elle paie moins d'impôts ou si elle peut licencier à sa guise, les travailleurs

doivent affirmer leurs propres revendications, leurs propres objectifs. Interdire les licenciements, répartir le travail entre tous, augmenter les salaires et les pensions, les indexer sur le coût de la vie sont des objectifs qui éviteraient à toute la société de s'enfoncer dans une impasse sordide. Ce sont des exigences qu'il faut affirmer lors des prochaines échéances électorales.

Les intérêts des travailleurs représentent ceux de toute la société. C'est la seule classe qui a les moyens d'arracher à la bourgeoisie et le pouvoir et le contrôle sur les moyens de production. Il lui reste à se rassembler autour d'une politique de classe et à se doter d'un parti à sa hauteur : un parti communiste révolutionnaire.

Prix : 2 €

Lutte ouvrière - BP 233 - 75865 Paris cedex 18
supplément au numéro 2511 de Lutte ouvrière
www.lutte-ouvriere.org